

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SÉANCE DU 7 JUILLET 2022**  
n° DEL-2022-59

L'an deux-mille-vingt-deux, le sept juillet à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION  
1<sup>er</sup> juillet 2022

*Délibération publiée le 12 juillet 2022*

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 25

### Étaient présents :

Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Lydie NORMAND, Jean-Pierre BARBEAU, Dominique VIEJO, Nathalie BENAITEAU, Emmanuel BOUTILLIER, Delphine BACHELÉ ;

Représentés ayant donné pouvoir : Pierrick CAPELLE, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Brigitte JUBLAN, pouvoir donné à Pierre BEAUDOUIN ; Marie-Noëlle LEGENTIL, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Laëtitia DETROY HARDY, pouvoir donné à Lydie NORMAND ; Yann LHUMEAU, pouvoir donné à Dominique VIEJO ; Béatrice VALLIN, pouvoir donné à Franck POQUIN ; Marie MALHAIRE, pouvoir donné à Franck POQUIN ;

Absents : Mikaël BOISSEAU, Serge MÉDINA ;

Secrétaire de séance : Bruno BESSONNEAU ;

### **OBJET : CONVENTION D'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE INTELLIGENT**

*Rapporteur : Monsieur Franck POQUIN, Maire*

### **EXPOSÉ**

La société NGE Connect SAS propose à la commune la signature d'une convention afin de lancer un audit sur les besoins en services liés à la ville intelligente et communicante.

Un recensement du patrimoine pour définir des fiches détaillant les expérimentations qui feront l'objet d'un Avant Projet Détaillé, soumis pour accord préalable à la collectivité, précisant les modalités, l'étendue, objets, moyens engagés, moyens attendus, sera préalablement établi.

La société prend en charge les prestations suivantes :

- Recensement et Audit des besoins, mise en œuvre technique et opérationnelle du projet d'expérimentation ;
- Traitement et analyse des données de l'expérimentation ;
- Mise à disposition pendant 12 mois des ressources NGE
- Mise à disposition pendant 12 mois de l'hyperviseur RSMART V2 de NGE Connect
- Mise en œuvre des usages objet de l'expérimentation ;
- Support aux intervenants et animation pour les présentations (Workshop, Présentation, etc..).
- Communication en partenariat avec la COLLECTIVITÉ sur les projets

La commune aura à supporter les coûts inhérents aux fournitures de capteurs, installation, etc..), qui feront l'objet de validations d'étapes par les deux parties, opération par opération (bâtiment, site, équipement...).

La convention serait conclue pour une durée de douze mois. Un exemplaire est annexé à la note de synthèse.

### **DÉLIBÉRÉ**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la signature de la convention d'expérimentation Territoire intelligent avec la société NGE Connect SAS.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 049-200082550-20220707-D\_2022\_59-DE

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Franck POQUIN



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de 2 mois. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).